

Fiche action C.6

Continuité des soins : Construire des transferts bienveillants entre les différentes équipes.

CONSTAT

- | | |
|--------------------------|---|
| Enjeux et besoins | <ul style="list-style-type: none"> La continuité des soins est un élément important de la qualité des soins. Une alternative au fil rouge, c'est parfois la désignation d'une personne de confiance dans l'environnement du patient. C'est un concept repris de la loi sur les droits du patient et qui se développe dans le secteur adulte. <p>Article 7 : « (...) Le patient a le droit de se faire assister par une personne de confiance ou d'exercer son droit sur les informations visées au § 1er par l'entremise de celle-ci. (...) »</p> <p>Constats : La désignation d'une personne de confiance reste relativement rare. Les délégués du SAJ sont parfois identifiés comme des personnes de confiance.</p> |
| États des lieux | <ul style="list-style-type: none"> Note du COMSMEA
https://www.reseau-sante-kirikou.be/wp-content/uploads/2024/04/2023-06-28-COMSMEA-gt-continuite-de-soins_recommandations_reflex.pdf |

PROJET

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Action 1 : Implémenter la fonction de chargé de projet « continuité des soins » au sein des fonctions stratégiques et des actions du Réseau Santé Kirikou. Action 2 : Sensibiliser régulièrement les partenaires sur ces enjeux. Action 3 : Insérer cet enjeu dans les différents programmes d'activité financés par la convention B4. |
| Fiches d'actions associées | <ul style="list-style-type: none"> Fiche B2 relative à mieux communiquer Fiche B3 relative à l'interconnaissance Fiche B5 relative aux coopérations "formalisées" Fiche E2 relative au suivi des programmes du réseau |
| Public-cible | <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de l'E/A des axes 1, 2 et 3. Les responsables des services des axes 1, 2 et 3. Les enfants et adolescents (et leurs proches). |

FAISABILITÉ

- | | |
|-------------------------------------|--|
| Conditions de mise en oeuvre | <ul style="list-style-type: none"> Néant |
| Risques /points de vigilance | <ul style="list-style-type: none"> Néant |
| Moyens nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> Moyens budgétaires et opérationnels de la convention B4. |

MISE EN ŒUVRE

- | | |
|---|--|
| Territorialisation | <ul style="list-style-type: none"> Territoire de la province de Namur. |
| Porteur de l'action /acteurs à mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de l'E/A des axes 1, 2 et 3 Les responsables des services des axes 1, 2 et 3 Les responsables des programmes d'activité financés par la convention B4 du réseau Les fonctions stratégiques du RSK Le comité de réseau |
| Autres projets liés à l'action | <ul style="list-style-type: none"> Néant |
| Expériences et ressources | <ul style="list-style-type: none"> Néant |
| Proposition de calendrier | <ul style="list-style-type: none"> Actions menées en continu. |